

Vouziers

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.2.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.2.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.2.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.2.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.3.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Branchements en plomb.....	19
4.2.	Montants financiers.....	19
4.3.	État de la dette du service	19
4.4.	Amortissements	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Vouziers
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Vouziers
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/01/2016 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU – Compagnie générale des eaux
- Date de début de contrat : 01/01/2001
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2012
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1-Intégration de l'unité de traitement de l'eau 2-suppression des branchements en plomb 3-Règlement de service
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. contrat d'affermage)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 216 habitants au 31/12/2016 (4 297 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 636 abonnés au 31/12/2016 (1 617 au 31/12/2015).

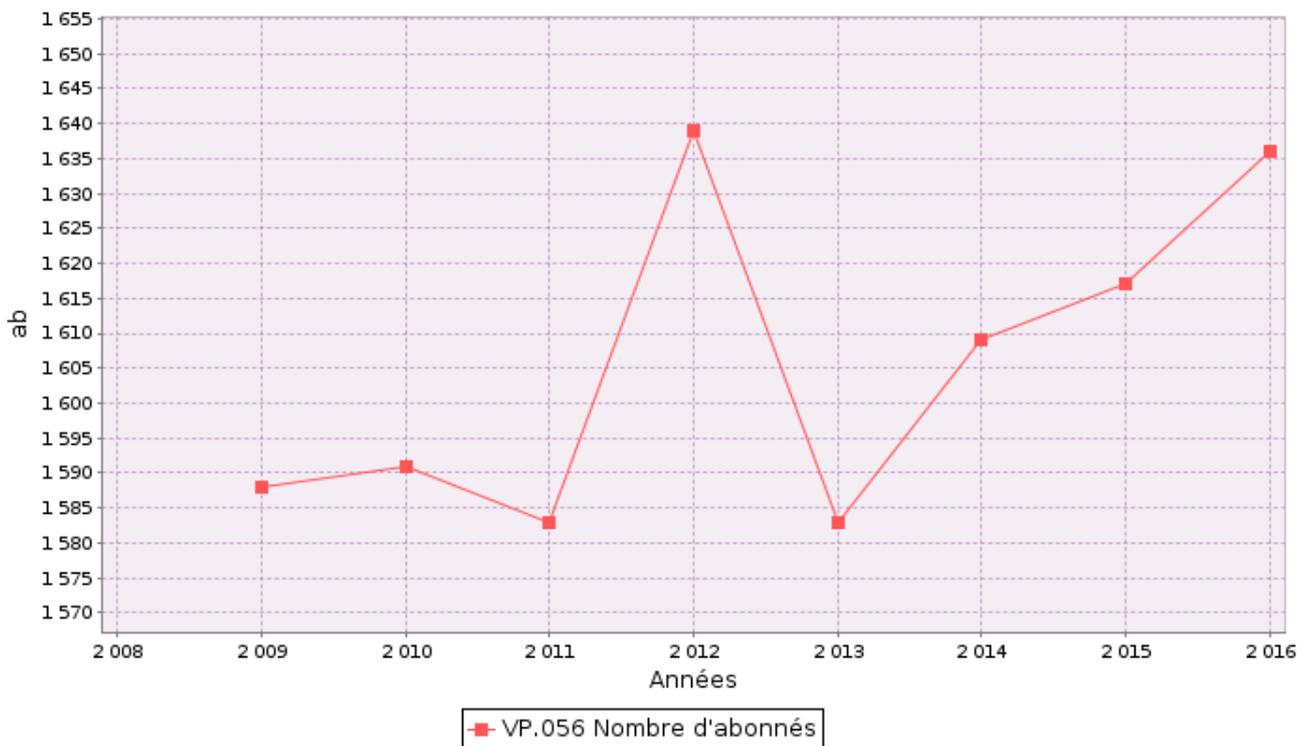
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 639	1 583	1 609	1 617	1 636	1,2%
domestiques ou assimilés	1 633	1 577	1 603	1 611	1 630	1,2%
autres que domestiques	6	6	6	6	6	0,0%
Volume vendu selon le décret (m3)	204 484	214 872	219 944	198 384	224 111	13,0%
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	4 377	4 349	4 297	4 246	4 216	-0,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,05 abonnés/km au 31/12/2016 (37,6 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,58 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,66 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 136,99 m³/abonné au 31/12/2016. (122,69 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 313 175 m³ pour l'exercice 2016 (362 016 pour l'exercice 2015).

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

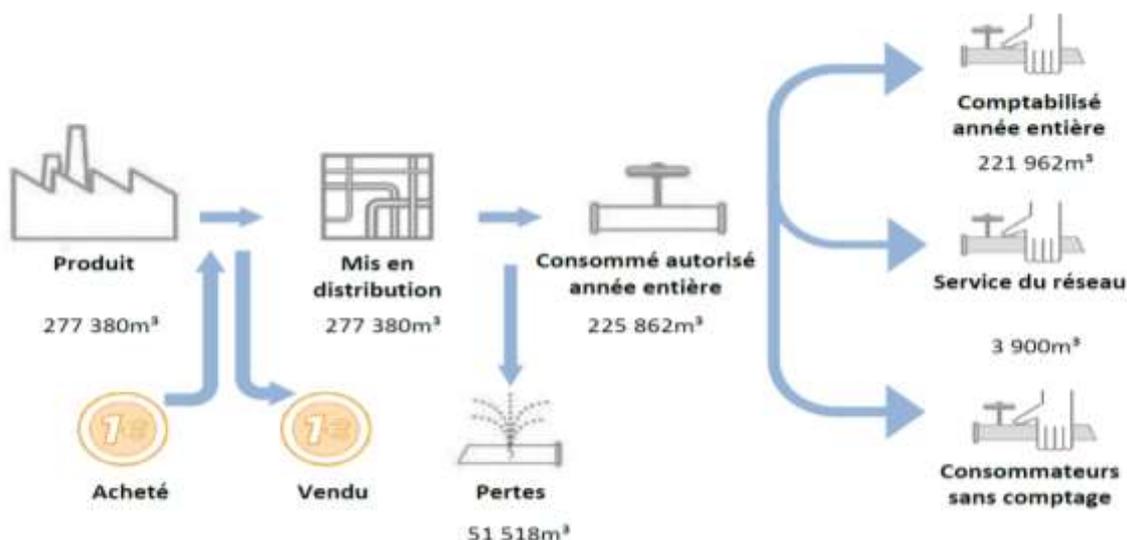
	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UPC LONG BEC		1 000
UPC PRE DU MOULIN		864

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N+1
Volume prélevé par ressource (m3)	383 839	379 545	365 864	362 016	313 175	-13,5%
UPC LONG BEC	194 186	206 479	225 674	201 273	157 286	-21,9%
UPC PRE DU MOULIN	189 653	173 066	140 190	160 743	155 889	-3,0%

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

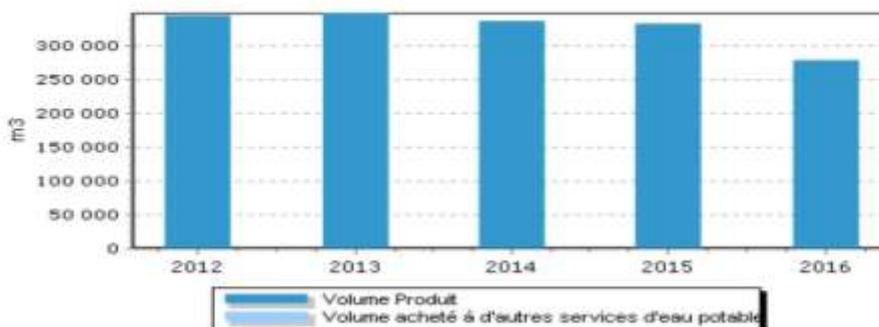
Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume prélevé (m3)	383 839	379 545	365 864	362 016	313 175	-13,5%
Besoin des usines	24 662	22 126	27 498	26 708	27 093	1,4%
Pertes en adduction	15 774	10 283	2 684	4 367	8 702	99,3%
Volume produit (m3)	343 403	347 136	335 682	330 941	277 380	-16,2%
Volume mis en distribution (m3)	343 403	347 136	335 682	330 941	277 380	-16,2%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



1.6.3. Achats d'eaux traitées



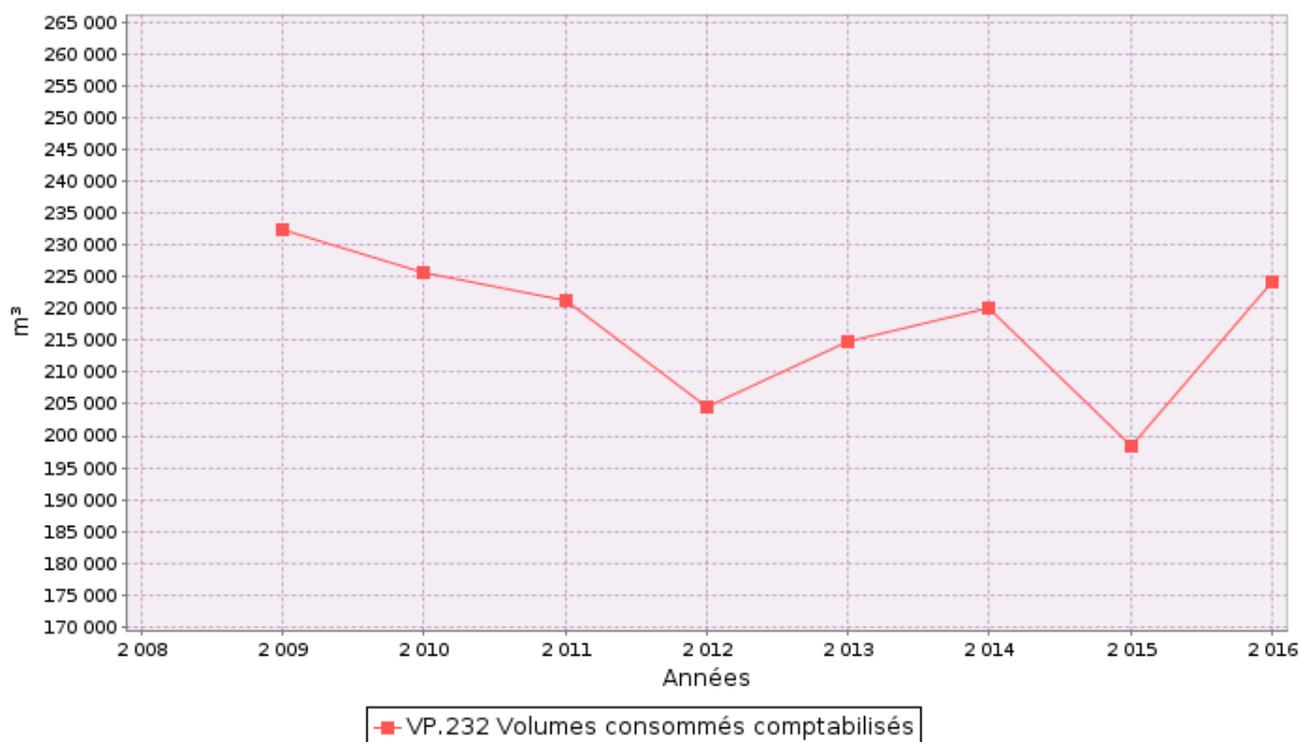
Néant

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	179 193	207 873	16%
Abonnés non domestiques	19 191	16 238	-15,4%
Total vendu aux abonnés (V₇)	198 384	224 111	13%
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V ₈)	0	0	___%
Volume de service (V₉)	3 905	3 900	-0,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



→ Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	204 484	214 872	219 944	198 384	224 994	13,4%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	364	368	357	351	371	5,7%
Volume comptabilisé hors ventes en gros année entière (m3)	205 608	213 120	224 873	206 297	221 962	7,6%
Volume de service du réseau (m3)	4 000	4 000	4 000	3 905	3 900	-0,1%
Volume consommé autorisé (m3)	208 484	218 872	223 944	202 289	228 894	13,2%
Volume consommé autorisé année entière (m3)	209 608	217 120	228 873	210 202	225 862	7,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 43 kilomètres au 31/12/2016 (43 au 31/12/2015).

2-Tarifification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0.5565 €/m ³	0,5 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	45,56 €	45,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4039 €/m ³	1,4109 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1098 €/m ³	0,1219 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m ³	0,42 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/11/2011 effective à compter du 30/12/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service –avenant n°2
- Cf. Contrat d'affermage

2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0 %
Part proportionnelle	—	60,00	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	66,78	60,00	-10,15%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	45,56	45,42	-0,3%
Part proportionnelle	168,47	169,31	0,50%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	214,03	214,73	0,33%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13,18	14,63	11%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	49,80	50,40	1,2%
VNF Prélèvement :	0,00	—	11%
Autre :	0,00	—	—%
TVA	18,91	18,69	-1,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	81,88	83,71	2,2%
Total	362,69	358,44	-1,2%
Prix TTC au m³	3,02	2,99	-1%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
PRODUITS	594 725	636 725	7,06 %
Exploitation du service	372 815	383 492	
Collectivités et autres organismes publics	205 682	233 539	
Travaux attribués à titre exclusif	10 524	8 078	
Produits accessoires	5 704	11 615	
CHARGES	588 223	665 093	13,07 %
Personnel	119 416	128 542	
Energie électrique	27 621	28 482	
Produits de traitement	14 373	16 732	
Analyses	3 146	2 724	
Sous-traitance, matières fournitures	21 790	30 001	
Impôts locaux et taxes	17 204	36 004	
Autres dépenses d'exploitation	48 121	58 947	
<i>télécommunications, poste et télégestion</i>	14 683	16 726	
<i>engins et véhicules</i>	17 330	21 189	
<i>informatique</i>	10 186	11 342	
<i>assurances</i>	3 647	- 2 752	
<i>locaux</i>	6 595	14 178	
<i>autres</i>	- 4 323	- 1 737	
Contribution des services centraux et recherche	14 084	12 568	
Collectivités et autres organismes publics	205 682	233 539	
Charges relatives aux renouvellements	13 643	13 437	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	13 643	13 437	
Charges relatives aux investissements	87 821	89 148	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	87 821	89 148	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	7 393	9 094	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	7 934	5 877	
RESULTAT AVANT IMPOT	6 502	- 28 368	NS
Impôt sur les sociétés (calcul nominal)	2 167	0	
RESULTAT	4 335	- 28 368	NS

**Etat détaillé des produits (1)
Année 2016**

Collectivité: H5240 - VOUIERS

Eau

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	372 815	383 492	2,86 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	358 972	391 763	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	13 843	- 8 271	
Exploitation du service	372 815	383 492	2,86 %
Produits : part de la collectivité contractante	114 578	122 569	6,97 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	110 404	125 258	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 174	- 2 689	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	17 769	27 445	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	21 796	27 445	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 4 027	0	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	73 336	83 524	13,89 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	71 876	85 131	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 460	- 1 607	
Collectivités et autres organismes publics	205 682	233 539	13,54 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	10 524	8 078	-23,24 %
Produits accessoires	5 704	11 615	NS

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

15/03/17

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	116733,03	110794,64	-5,09 %
Recette de vente d'eau			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant : cf tableau ci-dessus

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	12	0	10	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	10	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	60

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.2.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

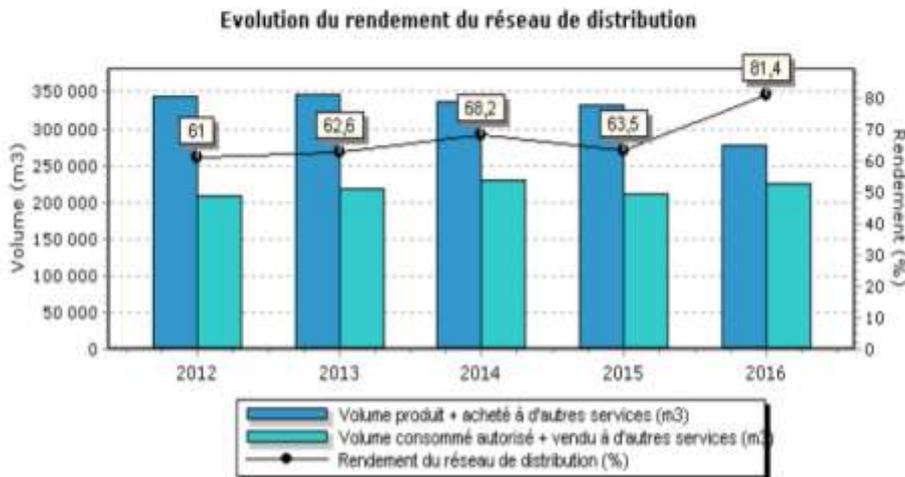
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	61,0 %	62,6 %	68,2 %	63,5 %	81,4 %	28,2%
Volume consommé autorisé année entière (m3) A	209 608	217 120	228 873	210 202	225 862	7,4%
Volume produit (m3) C	343 403	347 136	335 682	330 941	277 380	-16,2%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé année entière ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



3.2.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année	9,12	8,56	7,06	7,94	3,52
Volume mis en distribution (m3) A	343 403	347 136	335 682	330 941	277 380
Volume comptabilisé année entière (m3) B	205 608	213 120	224 873	206 297	221 962
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	41 295	42 883	42 993	42 993	42 993

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,52 m³/j/km (7,94 en 2015).

3.2.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

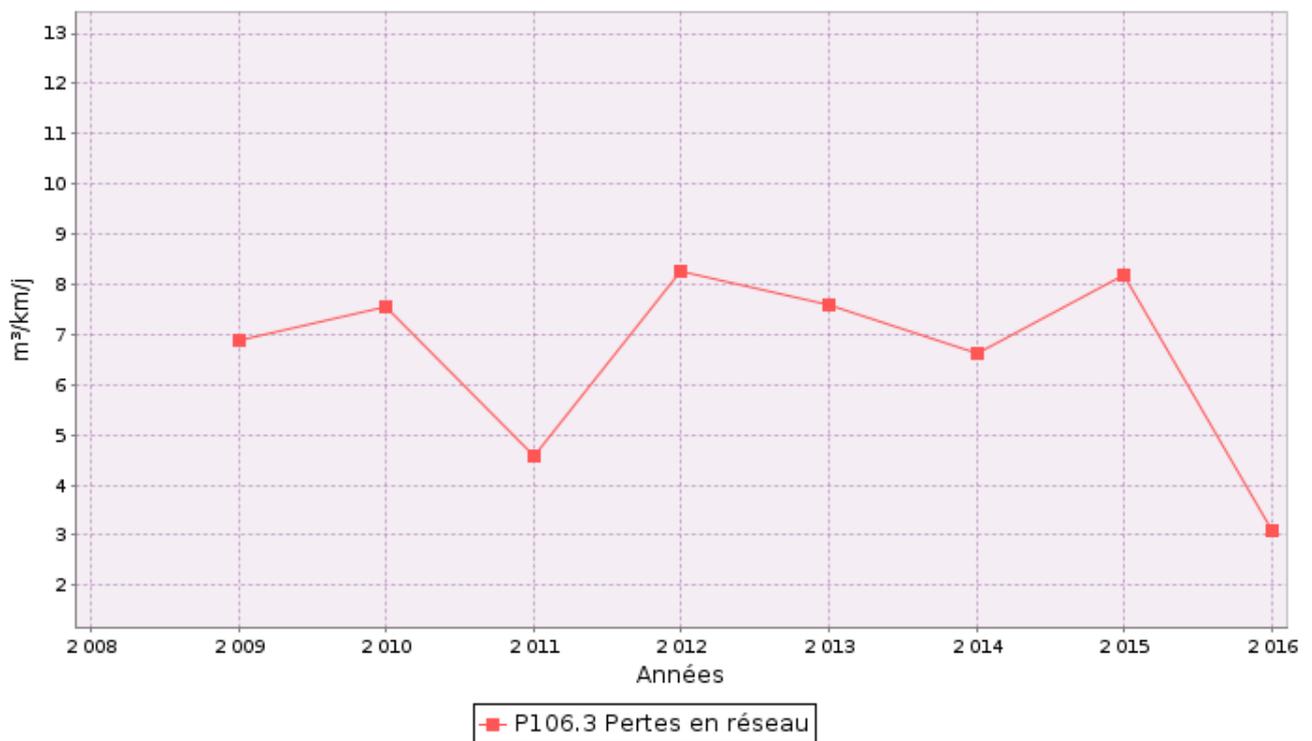


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/Nombre de jours dans l'année	8,85	8,31	6,81	7,69	3,27
Volume mis en distribution (m3) A	343 403	347 136	335 682	330 941	277 380
Volume consommé autorisé année entière (m3) B	209 608	217 120	228 873	210 202	225 862
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	41 295	42 883	42 993	42 993	42 993

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 3,27 m³/j/km (7,69 en 2015).



3.2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	41295	42883	42993	42993	42993

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2015).

3.3. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 60 % (60% en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	1776	1781
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	24147,03
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	618721,41	551114,22
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	67607,19
	en intérêts	21766,27

4.4. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 72377€ (72463,11€ en 2015).

5.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1.Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6.

391 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0017 €/m³ pour l'année 2016 (0,0019 €/m³ en 2015).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 297	4 216
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,02	2,99
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63,5%	81.4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	8,4	3,52
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8,2	3,27
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0019	0,0017